



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

ADHESION DE LA VILLE DE NIORT A  
L'ASSOCIATION ENERGIE - CITES

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
06 avril 2009

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Michel GENDREAU -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

**RISQUES MAJEURS ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ADHESION DE LA VILLE DE NIORT A L'ASSOCIATION ENERGIE-  
CITES**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La ville de Niort est engagée dans une réflexion générale sur le thème de l'énergie. Centrée sur la nécessité d'une connaissance et d'une maîtrise de nos besoins en énergie, cette réflexion s'exerce également dans le contexte général du changement climatique planétaire, qui nécessite une réaction à tous les niveaux, et dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires, notamment la loi Grenelle à venir.

Dans ce contexte, il apparaît intéressant de s'appuyer, parallèlement à notre démarche interne de bilan carbone, sur les réflexions et expériences externes d'autres collectivités qui rencontrent les mêmes interrogations, et d'essayer en retour d'apporter notre vision à la problématique commune.

C'est pourquoi il vous est proposé aujourd'hui le renouvellement de l'adhésion de notre ville à l'association Energie-cités, association à l'échelon européen de collectivités moyennes et importantes qui ont souhaité partager leurs expériences, leurs réflexions et leurs démarches, dans le respect de leurs propres objectifs et de leur indépendance, pour progresser sur la voie d'un développement énergétique durable.

Née en 1990 de la volonté d'élus locaux pour faire face aux enjeux qui nous concernent dans le domaine de l'énergie, cette association a pour objectifs principaux de contribuer au développement de partenariats inter villes, de renforcer le rôle des collectivités dans la programmation énergétique locale, d'apporter un appui technico-administratif au montage de projets, de représenter ses adhérents auprès des instances internationales qui traitent de ce sujet, de favoriser la construction de réseaux d'échanges d'expériences. Elle présente des publications régulières et organise des séminaires, conférences et colloques sur les thèmes d'actualité. Son siège social et son centre de ressources sont situés en France, à Besançon.

Cette association regroupe aujourd'hui plus de 200 autorités locales dans 26 pays.

La Ville de Niort a adhéré à cette association par délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2004. Il convient aujourd'hui de renouveler la cotisation annuelle à cette association. Pour une ville de moins de 100.000 habitants relevant d'un pays de l'UE le montant est fixé à 1.250 €.

La dépense sera financée sur le chapitre 011, sous fonction 8331, compte 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
Le Conseiller municipal spécial délégué

**Signé**

**Bernard JOURDAIN**